

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 917 publiée le 6 février 2023

QUE S'EST-IL PASSE LORS DE LA RENCONTRE DU 4 FEVRIER 2023 A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ?

MONSEIGNEUR LUC CREPY VENEZ A NOTRE SECOURS ECOUTEZ-NOUS ET AIMONS-NOUS !

Paix Liturgique : Alors cher Germain quelles nouvelles ?

Germain de Paris : Comme prévu s'est déroulée hier une réunion entre nos délégués, Lydwine Scordia et Cyril Farret d'Astiers et « des autorités »

Paix Liturgique : Quelles autorités ?

Germain de Paris : C'est là que les ...incertitudes commencent. En effet cette réunion avait lieu à l'évêché de Versailles mais en absence de l'évêque qui semble ne pas vouloir faire partie de ce groupe. Etaient présents le Père Boulle, vicaire général du diocèse, qui insiste pour que sa présence ne soit pas celle de celui qui décide puisque c'est le Père L'Hirondelle qui est apparemment celui qui doit prendre et assumer les décisions, mais qui a l'air un peu perdu et enfin deux jeunes vicaires qui ont l'air de bien s'amuser dans cette histoire cocasse.

Paix Liturgique : Pourquoi « Cocasse » ?

Germain de Paris : Parce que personne ne semble vouloir prendre ses responsabilités mais si vous me le permettez j'y reviendrai.

Paix Liturgique : Parfait, mais, malgré tout « Les autorités » ont-elles fait une proposition ?

Germain de Paris : C'est là où les choses deviennent drôles... car sans aucune préparation le père L'Hirondelle, manifestement manipulé par ses supérieurs a sorti de son chapeau, ou plutôt d'un dossier qu'il n'a pas fait lire aux délégués, une proposition qui devait démarrer ... le dimanche 5 février c'est-à-dire le lendemain même de la réunion, bien sur sans préparation aucune ni coordination ce qui indique le caractère flottant de cette histoire.

Paix Liturgique : Cher Germain peut-être exagérez-vous !

Germain de Paris : Pas du tout, la suite de ma narration va vous le faire comprendre. En effet une fois balayé le début des propositions au 5 février et l'avoir repoussé au 5 mars (puis depuis au 12 mars) voici de quoi il s'agit « Qu'à partir de cette date la messe serait célébrée par un prêtre de la paroisse dans la

chapelle des Franciscaines chaque dimanche et fêtes jusqu'à la fin juin.

Paix Liturgique : Pas si mal...

Germain de Paris : Oui sauf qu'entre le 12 mars et le 25 juin il se trouve déjà 7 trous - peut-être plus d'ailleurs si l'on ajoute le jeudi de l'Ascension - pour lesquels la paroisse ne pourra pas assurer ces messes mais SECRET DEFENSE oblige, le père L'Hirondelle n'a pas voulu faire accéder nos délégués à ces documents et notamment au calendrier qui s'y trouvait.

Paix Liturgique : Mais ces dimanches que la paroisse ne peut assurer représentent donc une proportion importante...

Germain de Paris : Bien sûr car entre le 12 mars et le 2 juillet il y aura 16 dimanches ; or si pour sept d'entre-eux la paroisse ne peut fournir de desservant, nous sommes dans une carence de 40%... pas bon pour un projet de départ !

Paix Liturgique : Etonnant surtout lorsque l'on est de bonne foi et que l'on essaye de trouver une solution de rapprochement !

Germain de Paris : Je partage votre remarque sur le manque de professionnalisme, sur l'amateurisme même de nos interlocuteurs. Mais l'affaire n'est pas finie. Car bien sûr il a été déclaré qu'il était impossible de garantir la messe en juillet et août du fait de la non-disponibilité des prêtres pendant ces périodes.

Paix Liturgique : Mais cette « expérience » devrait-elle reprendre à la rentrée ?

Germain de Paris : Là encore beaucoup d'incertitudes...Rien n'est acquis et ce sera à la rentrée que les choses se régulariseront, ou non, en fonction de l'expérience.

Paix Liturgique : Donc rien de sérieux...

Germain de Paris : Non rien de sérieux au-delà du fait que pour la première fois en trente ans le diocèse de Versailles envisage un début de solution.

Paix Liturgique : Pourquoi seulement un début de solution ?

Germain de Paris : Car je ne vous ai pas encore tout dit : la messe qui serait proposée serait célébrée à 9h du matin...

Paix Liturgique : Mais 9h du matin ce n'est pas un horaire familial !

Germain de Paris : Et en plus cet horaire de 9h est impossible aux franciscaines car la fameuse Messe grégorienne y est célébrée maintenant à 10h. Il faudrait donc que la messe que l'on va nous proposer débute plutôt à 8h30 ou alors que l'on modifie pour la seconde fois l'heure de la messe grégorienne aux Franciscaines.

Paix Liturgique : Modifier l'horaire aux Franciscaines...

Germain de Paris : C'est-à-dire apparaître pour ces sympathiques fidèles comme des méchants intégristes qui veulent prendre leur place. Voilà pourquoi le choix des Franciscaines me semble un choix impossible du fait même des décisions prises par la paroisse depuis un an de mettre en œuvre cette messe grégorienne dans cette chapelle des Franciscaines d'abord à 9h30 puis à 10h pour nous empêcher de nous accueillir à 11h...

Paix Liturgique : Comment voyez-vous l'avenir ?

Germain de Paris : Dans l'instauration d'un véritable dialogue avec la seule autorité du diocèse c'est-à-dire avec notre évêque.

Paix Liturgique : Pourquoi cela ?

Germain de Paris : Car l'évêque est le vrai chef et les décisions qu'il serait à même de prendre seraient assurées et pérennes alors que celle du gentil curé de Saint-Germain-en-Laye ne sont, elles, en aucune manière assurées.

Paix Liturgique : Expliquez-vous ?

Germain de Paris : Le curé pourrait être muté ailleurs dans trois mois et son successeur ne pas assumer les décisions de son prédécesseur, de la même manière ses vicaires, qui sont les seuls à savoir célébrer la liturgie traditionnelle pourraient se retrouver nommés à l'autre bout du diocèse dans un, deux ou trois mois laissant « l'accord » à l'abandon avec comme résultat d'avoir fait disparaître la communauté « Hors-les-Murs ».

Paix Liturgique : Mais vous pensez que si cet accord était validé et officialisé par l'évêque il aurait plus de poids ?

Germain de Paris : Bien évidemment : un évêque est un successeur des Apôtres et il est stable. Même dans le cas où il se retrouverait ailleurs son successeur serait tenu par une décision prise par son prédécesseur, alors que les promesses non écrites d'un curé de paroisse n'engagent personne.

Paix Liturgique : Donc si l'évêque assurait cette proposition vous l'accepteriez ?

Germain de Paris : Elle serait acceptable à deux conditions

La première serait celle de garantir la pérennité de la célébration disons sur au moins une année complète avec l'engagement que lorsque les diocésains ne pourront assumer cette célébration celle-ci puissent être normalement assurée par des prêtres amis.

La seconde est celle de l'horaire qui doit être maintenu à un horaire familial c'est-à-dire autour de 11h comme cela l'est partout lorsqu'il y a qu'une messe dominicale.

Paix Liturgique : Une messe à 11h...

Germain de Paris : Oui une messe célébrée à 11h par exemple à la chapelle de l'hôpital, puisque l'église des Franciscaines est occupée pour que nous ne puissions pas y aller..

Paix Liturgique : En conclusion : êtes-vous optimiste ?

Germain de Paris : Bien sûr en tant que catholique je partage une immense Espérance, mais soyons réalistes cette première rencontre va nécessiter des mois pour être affinée et rien ne doit se faire dans l'urgence surtout des solutions bâtarde qui ne feraient que provoquer des surenchères.

Paix Liturgique : Donc pour vous la Paix a un Prix ?

Germain de Paris : Bien sûr celui de la loyauté, de la transparence et du temps nécessaire à régler par avance la plupart des difficultés probables et le tout avec la garantie claire de notre évêque.

Si nous n'y parvenons pas nous nous retrouverions avec, pourquoi pas, deux messes traditionnelles à Saint-Germain : l'une célébrée à 9h aux Franciscaines et une autre « Hors les murs » célébrée à 11h. Est-ce cela que souhaite notre évêque ? Je ne le pense pas.

RAPPEL DE LA PROPOSITION QUI NOUS A ETE FAITE LE SAMEDI 4 FEVRIER 2023

Une célébration par des vicaires de la paroisse aux Franciscaines à 9h

A partir du dimanche 5 février (reporté apparemment ensuite au 12 mars) et jusqu'au dimanche 2 juillet

(Mais avec au moins huit trous pour impossibilité au cours de ces 17 dimanches)

La suite , c'est-à-dire l'éventuelle reprise à la rentrée sera envisagée en fonction d'un bilan qui devra être entrepris auprès de tous les acteurs (Choristes, Enfants de Chœur et fidèles)